

R6

Time LANOTTE Claire

Remarques sur le secteur "Ruisseau du Val Saint Jean"

- 1) Liaison douce de la Rue du Val Saint Jean vers ruisseau du Val Saint Jean → accès plus facile pour aller au collège en repartant la liaison douce vers la station d'épuration.
- 2) Comment seront traitées les ouvertures du ruisseau du Val Saint Jean ?
 - a) Actuellement le ruisseau est fermé par des plaques ; s'il est ouvert, cela ouvrira l'accès des différentes propriétés par le ruisseau et au niveau sécurité, risque d'intrusion.
 - b) Certains accès aux propriétés passent sur le ruisseau, des ponts seront alors à prévoir.

Lamotte

R7

AFACAN Ercan

Remarques = Mon domaine au 4 square de Marceray, le terrain se situant derrière ma maison, parcelle attenante n'est plus constructible. Elle devient une zone de la future "espace Vert et jardin". N'est ce pas une contrainte trop importante ? En face de ma rue, à quelques mètres, rue de Bily il y a une construction qui est une ancienne grange, avec toiture en tôle ondulée... Seulement quelques mètres (largeur de la rue de Bily) séparent cette grange de mon terrain.

De plus un peu plus loin, toujours en face il y a les blocs des constructions sociales. De mon point de vue, les contraintes plus sévères ne sont pas justifiées.